

Le 3 mars 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ EN MOSELLE

En Grand Est, les nouveaux Conseils territoriaux de santé (CTS), organe réglementaire de la démocratie sanitaire, s'installent sur la maille départementale afin de renforcer la concertation de l'ensemble des partenaires (usagers, élus, professionnels de santé, institutionnels) sur les projets de santé dans la suite des CNR et au moment de l'élaboration du nouveau PRS 2023-2028.

En Moselle, le CTS réuni le 2 mars 2023 a élu le Docteur KHALIFE Khalifé, vice-Président du conseil départemental de la Moselle, Président du CTS Moselle, et Monsieur GIACOMETTI Gabriel, Directeur du territoire Moselle Groupe Elsan, vice-président.

L'ARS Grand Est a arrêté, le 26 septembre 2022, 10 territoires de démocratie sanitaire (TDS), correspondant au découpage départemental, après avoir recueilli les avis du préfet de région, de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ainsi que des collectivités territoriales concernées.

Ces territoires de démocratie sanitaire ont été redéfinis sur cette maille territoriale afin de renforcer une coordination des politiques de santé à un niveau plus propice à l'expression des différentes composantes du système de santé. Ils doivent permettre, dans chaque territoire, la mise en cohérence des projets de l'ARS, des professionnels et des collectivités territoriales et la prise en compte de l'expression des acteurs du système de santé et notamment celle des usagers.

Les Conseils territoriaux de santé :

- Contribuent à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi, et à l'évaluation du Projet régional de santé (PRS), en particulier concernant l'organisation des parcours de santé,
- Participent à l'élaboration du diagnostic territorial partagé en identifiant les besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la population tout en s'appuyant sur des données d'observation,
- Donnent un avis sur le diagnostic territorial partagé et le projet territorial de santé mentale,
- Sont informés de la création des plates-formes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé, et de la signature des contrats locaux de santé,
- Veillent à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants.
- Le Conseil territorial de santé peut adresser au directeur général de l'Agence Régionale de Santé des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.

Les Conseils territoriaux de santé sont composés de 60 membres, ayant un mandat de 5 ans renouvelable, répartis en 6 collèges :

- Collège 1 : représentant les professionnels et offreurs des services de santé,
- Collège 2 : représentant les usagers et associations d'usagers,
- Collège 3 : représentant les collectivités locales du territoire de santé concerné,
- Collège 4 : représentant l'État et les organismes de sécurité sociale,
- Collège 5 : composé de 2 personnalités qualifiées,
- Collège 6 : composé des Parlementaires élus dans le ressort du territoire concerné et du membre représentant d'un comité des massifs

Chaque Conseil Territorial de Santé (CTS) est constitué d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale (CSSM) et d'une commission territoriale des usagers (CTU).

MOT DU PRÉSIDENT

Je suis ravi que le Conseil Territorial de Santé ait désormais le périmètre départemental. Cela permet de clarifier le fonctionnement du CTS et de le rendre lisible, et d'être en phase avec la maille départementale qui est l'échelon d'organisation d'un certain nombre d'institutions, comme le Conseil départemental, l'ensemble des institutions de l'Etat, la Préfecture... D'autant que la gestion de la crise sanitaire a été réalisée à l'échelle départementale sous l'autorité du Préfet, et qu'un collectif a pu se constituer pour œuvrer ensemble dans la lutte contre l'épidémie, et apporter tout le soutien possible à nos concitoyens.

Il est nécessaire de s'atteler à faire vivre cette instance de concertation et de démocratie sanitaire, faire des propositions et porter des initiatives pour faire face aux défis du système de santé et tirer les leçons de la gestion de crise dont on a beaucoup appris. D'autres domaines feront l'objet de travaux du CTS : les enjeux de démographie des professionnels de santé, le renforcement de la prévention notamment au profit des personnes vulnérables, la santé mentale, la dimension environnementale.

MOT DU VICE PRÉSIDENT

Je suis honoré de poursuivre mon implication au sein du CTS. En effet, la démocratie sanitaire est une chance, et j'ambitionne d'en renforcer son expression. Le nombre de participants, l'installation du CTS et les premiers échanges qu'il y a eu sont encourageants et ont démontré que la démocratie sanitaire est une dynamique que les acteurs veulent s'approprier.

Ce qui ressort également de cette installation c'est la représentation pluridisciplinaire dans les différentes instances et commissions du CTS, collectivités territoriales, élus, usagers, secteur médico-social, professionnels libéraux, institutionnels, en passant par l'implication des acteurs hospitaliers publics et privés.

Les enjeux de santé publique sur le territoire de la Moselle sont nombreux et cette instance se doit, dans sa pluralité, de répondre au mieux à l'ensemble des problématiques qui se pose, dont l'organisation territoriale de l'offre de soins dans toutes ses dimensions.

Contact presse :

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr